



INFOS AEDZRP n° 197 MARS 2024

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

REÇU FISCAL:

Les personnes adhérentes à l'Association en 2023 qui ont demandé un reçu fiscal le recevront au début du mois d'avril 2024. Vous aurez le montant de votre don à préciser sur votre déclaration de revenus 2023.

RAFFINERIE TOTAL:

A l'arrêt complet pour "corrosion et fuites.

La CGT de la raffinerie TotalEnergies a informé vendredi 1^{er} mars 2024 de l'arrêt complet des installations depuis le 20 février. Une moitié l'était déjà depuis la mi-décembre 2023. Des fuites et des corrosions ont été décelées, avec d'autres problèmes techniques. Le résultat de la politique du moindre coût privilégié par la direction, notamment pour la maintenance et qui se répercute sur l'outil de travail. Sur l'organisation du travail aussi avec, pour certains salariés, des contrats de travail entre 12 h et 16 h/jour. Ce qui est inquiétant au plan accidentogène, estime le porte-parole de la CGT.

Depuis 2021, une trentaine d'accidents graves (fractures, malaises, électrisations...) ont été recensés, spécialement sur ce chantier de construction de l'unité de désulfuration HDT-VGO qui emploie entre 300 et 350 travailleurs.

Communiqué de l'AEDZRP du 2 mars 2024

SILENCE COUPABLE DE TOTALENERGIES

Commission de Suivi de Site le 12 janvier 2024 présidée par le sous-Préfet, dialogue riverain le 25 janvier 2024 regroupant les membres de la direction du site de Donges TotalEnergies et des riverains, toujours les mêmes déclarations visant à vanter la sécurité assurée au sein de la plate forme Total et confirmant comme

le déclarait un précédent directeur de l'entreprise : « les industriels sont responsables et ne laissent pas vieillir leurs installations. »

A de nombreuses reprises, l'AEDZRP a tiré la sonnette d'alarme sur l'état réel des installations vieillissantes et les risques pour la sécurité des salarié(e)s et des populations. Cette situation aggravée par des retards importants dans la mise aux normes de dispositifs de sécurité, d'inspections de matériel assortie de mises en demeure éclate aujourd'hui aux yeux de toutes et tous.

La raffinerie TotalEnergies de Donges est à l'arrêt complet pour "fuites et corrosion" depuis le 20 février 2024 sachant qu'une moitié des installations avait été mise en sommeil mi-décembre 2023.

Quel crédit porter aux multiples déclarations de l'exploitant se voulant rassurantes auprès de la population affirmant des moyens très conséquents pour assurer la sécurité de ses installations sans en préciser l'état ?

Quel crédit porter à la volonté affichée de transparence quand on dissimule pendant plusieurs semaines une situation si dégradée qu'il faut stopper la production ?

Pour l'AEDZRP, cette situation n'est pas le fait du hasard mais bien la conséquence directe d'une maintenance au moindre coût !

L'association attend que l'État cesse de faire preuve de complaisance comme elle a coutume de le faire face aux grands industriels. De réelles sanctions s'imposent face aux manquements constatés pour contraindre l'exploitant à se conformer aux dispositions réglementaires avec la plus grande célérité.

Il en va de la sécurité des salarié(e)s, toujours en première ligne et de celle des habitant(e)s !

Elle tient à rappeler ici que la Cour des comptes dans sa publication du 1er février 2024 estime que les sanctions administratives et judiciaires en cas de non respect de la réglementation et des prescriptions sont peu dissuasives et les sanctions judiciaires trop rares ... de la même manière que le soulignait le rapport sénatorial de 2020.

Il importe que la vérité et la transparence sur les incidents soient la règle : de la détection à l'identification des causes, des dégâts et à la mise en place des actions correctives et préventives .

Salarié(e)s et habitant(e)s n'ont pas besoin de communiqués de presse et d'éléments de langage. Ils et elles veulent une diminution des risques qui pèsent sur leur santé.

L'industriel, contrôlé par l'État, doit engager rapidement les efforts indispensables pour rajeunir et fiabiliser ses installations .. . pour éviter la catastrophe.

ÉMISSION DE BENZÈNE:

Beaucoup d'entre-nous connaissent maintenant ce polluant classé cancérogène avéré pour l'Homme par le Comité International de Recherche sur le Cancer (CIRC) sur la base de leucémies observées dans les études épidémiologiques et animales.

L'accident sur le bac P551 de la raffinerie TotalEnergies le 21 décembre 2022 qui a laissé fuir 770 M3 de naphtha dans la cuve de rétention du bac a contraint les Dongeoises et Dongeois à inhaler pendant plusieurs jours de fortes concentrations de benzène.

Depuis, le capteur nouvellement installé rue Pasteur nous renseigne sur les concentrations de benzène relevées. Il est consultable par chacun(e) d'entre-nous sur le site Air Pays de la Loire.

UN CONSTAT: DES CONCENTRATIONS au delà du seuil de qualité (2µg/M3 et de la valeur limite (5µg/m3).

Les dongeois(e)s sont en droit de s'interroger sur l'impact que peuvent avoir , à long terme, ces dépassements récurrents sur la santé de la population et notamment chez les plus fragiles (enfants, personnes âgées ou celles atteintes de pathologies). Un courrier a été adressé le 3 mars à Santé Publique France .

RAPPORT INERIS:

Quatorze mois après la fuite de naphta du bac P551, pourquoi tant de retard pour sa publication ? Quels constats ?

Par courrier en date du 18 mars 2024, l'AEDZRP s'adresse au Préfet de Loire Atlantique.

Alors que l'attente légitime des Dongeois et Dongeois était de disposer rapidement d'un rapport d'impact sanitaire rédigé par l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), quatorze mois après l'accident, de report en report, le document n'a toujours pas été communiqué.

Peut-être parce qu'entre temps, l'industriel a décidé de confier une grande partie de cette étude à son propre laboratoire et de solliciter l'Ineris seulement pour une critique/validation de sa propre publication ?

De fait, l'Ineris dont la compétence est reconnue et absolument pas mise en cause, se retrouve dans une situation de dépendance vis à vis de l'exploitant pour des raisons obscures et dans un tunnel sans fin.

L'argument de l'exploitant consistant à laisser croire que seul son laboratoire était en capacité de réaliser certaines étapes de l'étude, dont la modélisation, n'avait rien de convaincant.

Par ailleurs, comment concevoir que le responsable de l'accident soit en charge de l'étude de l'impact de ce même accident ?

Notre association et les riverain(e)s s'interrogent sur la nature du document à venir. Sera-t-il le reflet d'une situation objectivement analysée ou d'un rapport parcellaire, partial la faisant la part belle à l'industriel ?

On peut le craindre. Le premier rapport de l'exploitant nécessaire à l'INERIS n'a été reçu que le 2 novembre 2023 soit 11 mois après l'accident.

Quelles demandes en direction du Préfet ?

Face à cette situation ubuesque, les Dongeois et les Dongeois, avec le soutien de l'AEDZRP, vous demandent aujourd'hui, de :

Ineris entendait rendre son document au plus tard le 31 janvier 2024, date confirmée à l'occasion de la CSS réunie le 12 janvier 2024.

Le 23 février 2024, suite à notre sollicitation, l'institut précisait que son rapport était presque finalisé suite à des compléments fournis par TOTAL en cours d'étude, ce qui avait retardé la transmission par rapport à l'échéance initiale. Le projet était annoncé pour le 26 février.

Le 27 février 2024, nous demandions confirmation de la transmission du rapport à TOTALÉnergies. Il nous était alors indiqué qu'une "note d'avancement" lui avait été transmise.

En retour, nous demandions si un nouveau délai de communication était fixé.

Le 29 février nous recevions la réponse ci-dessous : *"Nous avons demandé à TOTAL des compléments significatifs pour finaliser le rapport et nous n'avons pas de date de retour de leur part. Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de donner une date pour le rapport final Ineris. Nous concevons que ces délais s'allongent plus que de mesure, l'Ineris fait de son mieux selon les éléments disponibles."*

Suite à ces précisions, nous avons interrogé la direction de la raffinerie qui nous a répondu : *"Notre expert TotalEnergies est malheureusement en arrêt maladie, ce qui retarde effectivement la finalisation de l'étude. C'est une situation personnelle qui s'impose à nous"*.

Une nouvelle fois, la publication du rapport était ajournée faute d'éléments demandés mais non fournis par l'exploitant.

- "libérer" Ineris de la contrainte de l'industriel pour que l'institut national produise en toute indépendance un rapport d'impact sanitaire sous un mois et qu'il soit présenté par son auteur en réunion publique
- **modifier dès à présent les procédures pour garantir l'indépendance et l'objectivité de ces études dans l'intérêt des populations impactées par les accidents.**

Une copie du courrier a été adressée au Ministre de la Transition écologique et de la cohésion territoriale et au Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention.

TERTRE CASSO:

Chacun se souvient des photos prises sur ce terrain agricole sur lequel un propriétaire aidé d'un transporteur, tous deux, peu scrupuleux, ont entassé des centaines de m3 de gravats (bétons, parpaings, ferraille ...) faisant fi de toutes les règles environnementales. A plusieurs reprises, l'AEDZRP s'est adressée aux services de la DREAL, au maire de la commune.

Dans une réponse à un courrier de l'association en date du 18 mars 2023, le premier magistrat de la ville nous informait avoir déposé plainte le 28 octobre 2022 en gendarmerie de Montoir de Bretagne.

Depuis, plus aucune information.

Il faut lire le compte-rendu du conseil communautaire de la CARENE réuni le 19 décembre 2023 pour en apprendre un peu plus. Il faut une question posée par un conseiller sur la multiplication des déchets sauvages pour déclencher l'intervention du Maire de Donges sur "un cas grave et récent": le Tertre Casso.

Mettant en cause la DREAL "qui n'a pas voulu s'en mêler", il tempête contre la décision du parquet et "est obligé de constater que dans les faits, il y a une impunité du point de vue de la justice pénale pour les auteurs de ces graves dépôts" puisque que le dossier a été classé sans suite par ce même parquet en juin 2023.

Ne récolte-t-il pas les fruits de son inaction depuis le début de cette affaire ? Les premières alertes lui ont été adressées dès le mois d'octobre 2021, répétées le 15 novembre en présence de Messieurs Simon et Roulet. Les 186 photos lui avaient remises le 6 septembre 2021.

Il ne suffit de crier au loup quand on a été défaillant. Souhaitons que cette situation permettra d'être plus offensif sur d'autres situations comparables ...

YARA:

A la demande de fermeture administrative de l'usine YARA réclamée par de multiples associations, plusieurs élu(e), pour permettre les travaux de mise aux normes, l'exploitant a annoncé la fermeture de son usine de production, sa transformation en site de stockage et le licenciement de 139 salarié(e)s.

Un plan social excessivement brutal !

Après avoir vu le président de YARA France le 12 mars dernier puis les conseillers du ministère de l'Economie à Paris , les représentants des salarié(e)s rencontreront les élu(e)s locaux le 22 mars.

La direction apportera ensuite sa "réponse motivée" le vendredi 27 mars.

J'ADHÈRE ET JE FAIS ADHÉRER



ADHÉSION 2024

L'AEDZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'INTÉRÊT GÉNÉRAL » ce qui permet à chaque adhérent(e) de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué **au-delà du montant de la cotisation.**

Exemple :

- je verse 10 € de cotisation + 15 € de don

- je peux déduire 10 € de mes impôts, mon adhésion me revient à **15 € au lieu de 25 €**

✂.....

Nom : Prénom.....

Adresse:.....

Adresse mail :

.....

Je cotise + je fais un don de € = €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien

Coupon à retourner à AEDZRP, boîte aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.